

## Les dépenses d'indemnisation d'apprentis multipliées par 2,5 depuis 2019

« Revers de la médaille pour l'Unédic », titre **Les Echos** qui détaille une étude montrant que les dépenses d'indemnisation d'apprentis, à l'issue de leurs parcours de formation, ont atteint 770 millions en 2023. Elles ne représentent que 2 % des allocations versées à tous les chômeurs, mais ont été quasi multipliées par 2,5 depuis 2019. Depuis 2018, environ un apprenti sur cinq est entré à l'assurance-chômage. L'Unédic en a recensé 165 000 en 2023, contre 70 000 en 2019. « Il est à prévoir que ce nombre progressera encore – et pourrait tripler – étant donné le décalage temporel entre les entrées en apprentissage et les inscriptions à France Travail de certains sortants », souligne l'étude. « Le taux d'insertion de l'apprentissage n'est pas de 100 %, on le sait bien, et, d'une manière générale, on dispose de beaucoup plus d'études quantitatives que qualitatives sur l'apprentissage », souligne Pascal Picault (Fnadir), tout en avançant quelques pistes. Il est ainsi possible que des apprentis, parvenus au bout de leur formation, changent d'idée ou décident de faire une pause. « Dans le supérieur, ceux qui n'ont pas pu décrocher une mobilité internationale peuvent être tentés », dit-il. Aurélien Cadiou, le président de l'Anaf, pointe aussi l'hypothèse de la pause après la fin d'études longues. Voire, toujours dans le supérieur, la volonté de certains apprentis de créer leur entreprise. (Les Echos, p.3)